

S'inscrire chez les Dragons de Ronchin

Go Dragons !

Vous allez rejoindre le Baseball Softball Club de Ronchin et devenir ainsi un Dragon. Nous sommes heureux de vous compter parmi nous.

Afin de pouvoir enregistrer votre licence nous avons besoin de renseignements. Nous vous invitons donc à fournir :

- La fiche d'inscription ci-jointe, dûment remplie et signée,
- Une photo d'identité (vous pouvez nous la transmettre sous format .jpg à l'adresse : communicationbscr@gmail.com)*,
- Un certificat médical,
- Un règlement intérieur pour le club house signé* (annexe1),
- Une attestation d'assurance si vous ne prenez pas celle du club,
- Votre règlement (voir tarifs ci-dessous) par chèque à l'ordre de l'Association sportive les Dragons, par Chèques Vacances ou Coupons Sport.
- Pour les mineurs une autorisation parentale (annexe2).

TARIFS: Saison 2012

Section	Non Ronchinois	Ronchinois
BASEBALL (à partir de 16ans)	145 € / personne	130 € / personne
SOFTBALL (à partir de 16 ans)	130 € / personne	115 € / personne
JEUNES (moins de 16 ans)	90 € / personne	75 € / personne
LOISIR	35 € / personne	35 € / personne

Réduction famille (valable à partir de la 2e licence hors loisir pour les membres d'un même foyer uniquement) : 15 euros en moins par licence.

Assurance du Club (MAIF) : + 4,5 euros

PLANNING DES INSCRIPTIONS :

Nouvelle inscription: à partir du 1^{er} septembre 2011,

Renouvellement d'inscription : à partir du 15 novembre 2011.

* uniquement lors d'une première inscription.



Baseball Softball Club de Ronchin
FICHE D'INSCRIPTION – 2011/2012

RENSEIGNEMENTS SUR LE JOUEUR, LA JOUEUSE :

Nom : **Prénom :**

Sexe :

- Masculin Féminin

Date de naissance : .../.../... Lieu de Naissance :

Nationalité :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : .../.../.../.../...

E-mail :@.....

Assurance :

- Club
 Autre (préciser nom de l'assureur ainsi que le numéro d'affiliation) :
.....

INSCRIPTION POR UNE LICENCE : (cocher la bonne case)

Jeunes : jusque 15 ans

- U 6 (de 2008 à 2006)**
 U 9 (de 2005 à 2003)
 U 12 (de 2002 à 2000)
 U 15 (de 1999 à 1997)

Seniors : à partir de 16 ans (1996 et avant)

- Baseball**
 Softball
 Double licence

Autres :

- Officiels**
 Loisir (pas de compétition possible)

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

J'autorise le club BSCR à utiliser mon image photographique ou vidéo pour la diffuser sur les supports promotionnels du club :

- oui**
 non

Je soussigné(e), certifie l'exactitude des renseignements susmentionnés et prend une inscription pour la saison 2010/2011 au Baseball Softball Club de Ronchin – Les Dragons, conformément à la présente fiche d'inscription.

Le .../.../..... à Signature :



Baseball Softball Club de Ronchin

RÈGLEMENT INTÉRIEUR POUR LE CLUB HOUSE (annexe 1)

Préambule :

Lors de son inscription, tout adhérent a le devoir de signer et de respecter ledit règlement sous peine de sanction, sanction infligée par les instances dirigeantes.

Art.1 : le bureau

- Seul le président, le vice-président, les membres du Bureau ainsi que les coachs ont les clés;
- Les entraîneurs ont une armoire à l'intérieur du bureau;
- Il sert aux réunions du Bureau ainsi que pour le stockage de biens valorisés;
- L'ordinateur est à l'usage exclusif du président, du vice-président, des membres du bureau ainsi que de la personne chargée des licences;
- Le matériel du bureau est accessible et utilisable par les membres du Bureau;

Art.2 : la cuisine et le bar

- Seuls les membres du bureau ainsi que de la commission associative ont accès à cet endroit ainsi que les personnes autorisées;
- Le nettoyage est à la charge de la structure organisatrice;
- Pas de cuisine sauf petite restauration, le repas dans la limite des installations permanentes;
- Le bénéfice de chaque évènement revient à la commission pour le projet;
- Toute demande d'utilisation du local est à faire au Bureau qui en avisera la Mairie;

Art.3 : local technique

- Chaque structure a une partie dédiée au stockage;
- Chaque coach est responsable du rangement;
- Nul ne peut accéder à la réserve sauf autorisation du Bureau;
- Le matériel ainsi que son entretien est à la charge de chaque section;
- Tout matériel abîmé doit être déclaré au coach qui en avisera le Bureau;
- La partie derrière l'armoire est l'espace autorisé pour les coachs et les membres du Bureau;

Art.4 : le matériel

- La remise en état annuel du matériel se fait la dernière semaine de février;
- Interdiction aux joueurs pendant les matchs et entraînements de jeter les casques et les battes sous peine d'amende;
- Le matériel commun est à la charge financière du club;
- Un inventaire se fera en fin de saison et remis au Bureau par chaque coach;
- Sa remise en état est à la charge de l'utilisateur et sera remboursé sur justificatifs et sur accords;

Art. 5 : les vestiaires

- Un vestiaire masculin – féminin ou visiteur;
- Aucun sac ou effets ne doit rester dans les vestiaires;
- Les objets trouvés seront mis à dispositions jusqu'à la fin du mois;
- Le club décline toute responsabilité au sujet des vols;
- L'équipe qui reçoit est responsable du rangement ainsi que de la propreté des deux vestiaires

Art.6 : club house global

- Agrément de l'avis des équipes;
- Chaque membre doit respecter le local et le site sous peine d'en être interdit;
- L'entretien des locaux (local matériel y compris) est à la charge en semaine paire du Baseball et semaine impaire du softball;
- Si déplacement du mobilier, obligation de le remettre au même endroit conformément au plan établi;
- Dans le cadre d'une utilisation associative, le nettoyage et la remise en place sont à la charge de l'organisateur;
- Tous crampons (métal ou plastique) sont interdits dans le club house;

Art.7 : les terrains

- En dehors des activités habituelles ainsi que des horaires d'ouverture du club, toute personne voulant utiliser les terrains doit en faire la demande auprès du bureau;
- Le nettoyage et la remise en état sont à la charge des équipes;
- Les bouteilles et débris doivent être enlevés après chaque match sous la responsabilité du coach;
- La remise en état annuel des terrains se fait collectivement la 1ère semaine de mars;
- Le lourd matériel d'entretien doit être stocké à l'abri;
- Concernant la commande de chaux, le responsable en est le coach. Si la quantité de sacs est égale à deux sacs, il doit en avertir la secrétaire pour qu'elle puisse faire la demande auprès des services municipaux;

Art. 8 : discipline

- Tout adhérent ou joueur doit respecter les infrastructures;
- Tout adhérent ou joueur doit respecter le matériel;
- Tout joueur doit respecter les joueurs ainsi que les coaches;
- Tout adhérent responsable de dégradations volontaires du matériel ou des installations est soumis à sanction de la part du Bureau;
- Tout adhérent responsable de violences physiques envers un autre adhérent ou personne étrangère au club, sera soumis à sanction par le Bureau;
- Tout adhérent responsable de violences verbales envers un autre adhérent ou personne étrangère au club, sera soumis à sanction de la part du Bureau en fonction du degré des insultes;

Art. 9 : sanctions

- Pécuniaires à valeur de remplacement;
- Pour violences verbales :
 - a) mise en garde
 - b) avertissement
 - c) expulsion
- Pour violences physiques :
 - a) mise en garde
 - b) avertissement
 - c) expulsion
- durée de l'expulsion :
 - violences verbales : 2 mois
 - violences physiques :
 - o 6 mois envers un adhérent
 - o un an envers un officiel

Daté, signé et précédé de la mention « lu et approuvé »



Baseball Softball Club de Ronchin
AUTORISATION PARENTALE POUR LES
MINEURS (annexe 2)

Je soussigné(e),, autorise mon fils, ma fille

à pratiquer le Baseball et le Softball :

oui

non

à se déplacer avec le Baseball-Softball Club de Ronchin

oui

non

à quitter seul le club :

oui

non

J'autorise le club BSCR à utiliser l'image photographique ou vidéo de mon enfant pour la diffuser sur les supports promotionnels du club.

oui

non

J'autorise le responsable du club des Dragons de Ronchin à faire soigner ou opérer mon fils ou ma fille si une situation urgente se présentait :

oui

non

Le .../.../.....

à

Signature :